



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 262-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.352

Déposée le : 07.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 425/2024 du 1^{er} mai 2024
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié

Questions sur le retrait du soutien à baba news

Début novembre 2023, la DSSI a apparemment décidé de ne pas verser les subventions déjà promises au podcast « Was ich dich schon immer fragen wollte » du magazine en ligne baba news. Ce, en raison d'un épisode sujet à caution issu d'une autre série de podcasts de baba news (« From System with love ») sur la guerre au Proche-Orient, dont le parti pris et les idées préconçues ont été critiqués de part et d'autre.

Je suis d'avis que l'épisode en cause était effectivement fort contestable et que la critique était justifiée. En revanche, il me semble pour le moins discutable que le soutien à un autre projet du magazine en ligne soit retiré en raison d'un seul épisode, alors qu'il s'agissait qui plus est d'un crédit déjà approuvé.

Par ailleurs, baba news a publié sur son compte Instagram un courriel de la GIBB lui annonçant que le magazine ne pouvait plus louer de salles dans l'école. Cette décision soulève quelques questions sur la gestion des locations de salles par le canton, en particulier sur les critères de contenu appliqués et sur l'instance ou la personne qui les fixe.

Précisons que baba news est un projet unique dont les reportages sur les thèmes de la migration, du racisme et de l'identité sont produits au sein même d'une communauté multiethnique. En publiant des reportages qui font apparaître le point de vue de jeunes gens issus de la migration, baba news comble une véritable lacune dans le paysage médiatique suisse. Ce magazine a été présenté ici et là comme un projet modèle et a reçu différents prix.

La décision de la DSSI lance un signal problématique et entache la liberté des médias et de la presse. Les deniers publics ne devraient pas mener à la censure, à moins d'être en présence d'infractions régulières à la Constitution, par exemple.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que les subventions à la série de podcasts « Was ich dich schon immer fragen wollte » avaient déjà été approuvées et que leur retrait a été décidé a posteriori ? Qu'est-ce qui a entraîné cette décision ?
2. Sur quelle base la DSSI a-t-elle décidé d'annuler son soutien ? Une évaluation externe spécialisée a-t-elle été sollicitée en amont ?
3. Est-il vrai que, comme l'écrit baba news sur son compte Instagram, le chef de l'état-major de l'Office de l'intégration et de l'action sociale, Monsieur Raphael Ben Nescher, a dit par téléphone au magazine en ligne que lorsqu'on acceptait de l'argent public, il fallait s'attendre à perdre une partie de son indépendance ? Comment le Conseil-exécutif se positionne-t-il face à cette affirmation ?
4. Quels critères de contenu sont appliqués pour le versement de subventions de soutien ? Existe-t-il d'autres exemples de retrait de subventions au dernier moment ?
5. Que pense le Conseil-exécutif du reproche selon lequel le canton porte ainsi atteinte à la liberté des médias ?
6. Par ailleurs, baba news a publié sur son compte Instagram un courriel de la GIBB lui annonçant que le magazine ne pouvait plus louer de salles dans l'école. Existait-il une directive cantonale relative à la location de salles par baba news ? Si oui, sur quelles bases légales s'appuie-t-elle ? Qui a pris cette décision ? Quels critères de contenu le canton applique-t-il lors de la location de salles ?

Réponse du Conseil-exécutif

Les aides financières en question ont été accordées en vertu de l'article 129 de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc ; RSB 860.2) et de l'article 58 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20).

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) encourage l'intégration des étrangères et des étrangers sur la base de l'article 55 LEI. Selon l'article 4 LEI, l'intégration des étrangers « vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels ». Dès lors, les fonds au titre de l'encouragement de l'intégration sont alloués à des organismes responsables dont les activités respectent les droits fondamentaux et le principe de non-discrimination, promeuvent le dialogue entre les différents groupes de population et la mise en réseau de ceux-ci, et appliquent les principes de bonne gouvernance (transparence, équilibre du pouvoir et efficacité).

Le 17 octobre 2023, baba news a publié la série de podcasts intitulée « *From System with Love. Bedingungslose Solidarität mit Israel widerspricht jeglichen demokratischen Grundsätzen* » (soit la solidarité inconditionnelle avec Israël va à l'encontre de tous les principes démocratiques [traduction libre]), qui aborde les rapports entre l'État hébreu et la Palestine au travers d'une mise en contexte de l'attaque d'Israël par le Hamas, le 7 octobre 2023. Il s'en est suivi un débat médiatique ainsi que, outre la présente interpellation, le dépôt d'une question multipartite devant le Grand Conseil zurichois¹ comme devant le parlement de la ville de Berne. Les idées défendues dans la série de baba news et l'absence de nuances de la rédaction en chef ont déconcerté notamment la Commission fédérale contre le racisme (CFR)². L'auteure de la

¹ Voir question multipartite 350/2023 de Tobias Infortuna (UDC, Egg), Sonja Rueff-Frenkel (PLR, Zurich), Gabi Petri (Les VERT-E-S, Zurich) et Benno Scherrer (vert/libéraux, Uster)

² La CFR a elle aussi estimé que la série de podcasts était unilatérale et partielle (traduction libre, voir <https://www.20min.ch/story/pro-palaestina-beitraege-bund-geht-auf-distanz-zu-migranten-magazin-825532879899> – article en allemand seulement).

présente interpellation est elle-même d'avis que l'épisode en cause est fort contestable et que la critique est justifiée.

Les publications qui accentuent le clivage social vont à l'encontre des objectifs de l'intégration au sens de l'article 4 LEI. Le Conseil-exécutif ne tolère aucun message qui encourage ou banalise la violence.

1. *Est-il vrai que les subventions à la série de podcasts « Was ich dich schon immer fragen wollte » avaient déjà été approuvées et que leur retrait a été décidé a posteriori ? Qu'est-ce qui a entraîné cette décision ?*

Dans le cadre du programme d'intégration cantonal (PIC), la DSSI a octroyé en 2021 à baba news une contribution de soutien de 22 500 francs pour la série de podcasts mentionnée. Deux premières tranches de 9000 francs ont été versées en 2022 et en 2023.

Se fondant sur les circonstances énoncées en introduction, la DSSI a envisagé de renoncer au versement des 4500 francs restants prévu dans le courant du premier trimestre 2024. Après examen approfondi des faits, elle a toutefois décidé de payer cette dernière tranche vu son montant modique et les raisons d'économie administrative y afférentes, ce qu'elle a fait le 25 mars 2024, non sans avoir exposé son point de vue lors d'un entretien avec les responsables de baba news, fin février 2024.

2. *Sur quelle base la DSSI a-t-elle décidé d'annuler son soutien ? Une évaluation externe spécialisée a-t-elle été sollicitée en amont ?*

Les considérations qui précèdent répondent au premier élément de la question 2. Concernant le second, il n'y a pas eu d'évaluation externe spécialisée étant donné que l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS), qui fait partie de la DSSI, est responsable de la lutte contre le racisme.

3. *Est-il vrai que, comme l'écrit baba news sur son compte Instagram, le chef de l'état-major de l'Office de l'intégration et de l'action sociale, Monsieur Raphael Ben Nescher, a dit par téléphone au magazine en ligne que lorsqu'on acceptait de l'argent public, il fallait s'attendre à perdre une partie de son indépendance ? Comment le Conseil-exécutif se positionne-t-il face à cette affirmation ?*

C'est vrai. L'affirmation est exagérée, mais le Conseil-exécutif y adhère sur le fond, à savoir qu'une organisation bénéficiaire de subventions étatiques se doit de partager et d'appliquer les principes de l'article 4 LEI mentionnés précédemment, non seulement dans ses projets soutenus mais aussi dans ses activités en général. Les fonds alloués par la DSSI devaient servir à l'encouragement de l'intégration. Or le contenu de la série de podcasts est allé à l'encontre de cet objectif. Il est donc compréhensible que la DSSI ait envisagé de ne pas verser la dernière tranche promise.

4. *Quels critères de contenu sont appliqués pour le versement de subventions de soutien ? Existe-t-il d'autres exemples de retrait de subventions au dernier moment ?*

Les demandes relatives au domaine de l'encouragement « Vivre ensemble » sont évaluées sous l'angle des critères découlant des bases légales mentionnées. Il n'existe pas d'autres exemples de retrait de subventions au dernier moment.

5. *Que pense le Conseil-exécutif du reproche selon lequel le canton porte ainsi atteinte à la liberté des médias ?*

La DSSI n'a à aucun moment mis en doute ou restreint la liberté des médias. En l'occurrence, la pierre d'achoppement concerne seulement les conditions auxquelles un média peut recevoir des subventions de soutien de la part de l'État.

6. *Par ailleurs, baba news a publié sur son compte Instagram un courriel de la GIBB lui annonçant que le magazine ne pouvait plus louer de salles dans l'école. Existait-il une directive cantonale relative à la location de salles par baba news ? Si oui, sur quelles bases légales s'appuie-t-elle ? Qui a pris cette décision ? Quels critères de contenu le canton applique-t-il lors de la location de salles ?*

Il n'y a jamais eu de directive cantonale interdisant catégoriquement la location de locaux de la GIBB à baba news. Les affirmations publiées par baba news sur son compte Instagram résultent probablement d'un malentendu.

Les locaux de la GIBB sont loués conformément aux conditions d'utilisation de l'école, laquelle observe le principe de la neutralité politique et confessionnelle des établissements scolaires. Les salles de classe de la GIBB peuvent être réservées par des tiers dans la mesure où les activités ordinaires de celle-ci restent possibles. Il n'existe pas de droit à la location de salles.

Destinataire
– Grand Conseil